Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID: 029-252901145-20240531-B2024018-DE



délibération n° B2024-18 du bureau syndical Séance du 31 mai 2024

Dossier CEE Quimperlé

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 12

Le trente-et-un mai deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN:

-René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN:

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN:

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON:

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX:

-François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN:

-Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER:

-Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)
- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI:

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)
- <u>Services du SDEF</u>: Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

<u>Excusés</u>: Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric).

Est élu secrétaire de séance : Thomas FÉREC

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID: 029-252901145-20240531-B2024018-DE

Dossier CEE Quimperlé Délibération B2024-18

Le Président sollicite Jacques MONFORT pour présenter l'historique des échanges sur le dossier CEE déposé par la ville de Quimperlé.

Le dossier GTC représente 5 718 636 kWhc soit une valorisation, après vente des certificats à 39 643 €. Le dossier transmis le 15 décembre 2022 n'ayant pas été remonté au pôle national des CEE, il n'a pas été traité.

Cela représente donc aujourd'hui une perte pour la Ville de Quimperlé de 39 643 € car les CEE ne sont plus récupérables.

La Ville de Quimperlé demande donc le versement de ces 39 643 € par le SDEF.

Considérant le dépôt du dossier de CEE complétant un dossier initial dans les délais auprès du SDEF, le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser 39 643 € à la ville de Quimperlé en compensation équivalente des CEE non octroyés.

Le 03 septembre 2025

Le Président du SDEF Antoine COROLLEUR Le secrétaire de séance Thomas FÉREC

A Carller